

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - VOIRIE / PROPRETÉ URBAINE

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-524

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit, de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ELITEL RESEAUX sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation route de Vaux sur Aure à l'occasion de travaux pour la création d'un réseau électrique de la rue du château Guillaume à la route de Vaux sur Aure,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 22 juillet 2024 au 05 août 2024.

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée par feux du 22 juillet 2024 au 05 août 2024 :

- Route de Vaux sur Aure, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ELITEL RESEAUX.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf juillet deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal